



PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le Mardi 6 Avril à 19 h 30, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 1^{er} Avril, s'est réuni en session ordinaire dans la salle municipale de la Chabotte, sous la présidence de Monsieur Olivier POIRAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : 19 (20 à compter du point 5 – vente de terrain)

Nombre de votants :23

Présents : Olivier POIRAUD, Alain CHAUFFIER (à compter du point 5 – vente de terrain), Aurélia LAURENT-BOURGOUIN, Thierry ALLEAU, Mélanie GOMIT, Nicolas GABILLIER, Elisabeth DEGORCE, Béatrice GERARDOT DE SERMOISE, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Muriel MOUNIER, Kaïna GODEAU, Hervé PILARD, Charles MALINAUSKA, Florent KOSINSKI, Sarah BANCHEREAU, Gaëlle ADAM, Charlène DIE, Maxime GALENNE, Erwan POURNIN.

Absents excusés : Alain CHAUFFIER (jusqu'au point 4 – renouvellement d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne), Francette SAIVRES, Anne-Lise JOIGNE, Sylvain RIBEYRON.

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : Alain CHAUFFIER à Mélanie CHAIGNE-GOMIT, Francette SAIVRES à Hervé PILARD, Anne-Lise JOIGNE à Olivier POIRAUD, Sylvain RIBEYRON à Thierry ALLEAU.

Secrétaires : Cyril RIGAUDEAU, Charlène DIE.

Préalablement aux délibérations, le conseil municipal se voit présenter par Monsieur Braillon, délégué départemental de la Poste et Monsieur Dieumegard, Directeur du Bureau de Poste de Frontenay-

Rohan-Rohan, le projet de MAISON France SERVICE qui sera effectif en fin d'année 2021 dans les actuels locaux de La Poste, après d'importants travaux d'aménagement qui sont financés par La Poste.

Neuf opérateurs seront ainsi représentés, en plus du bureau de poste :

- Pôle emploi
- La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
- La Mutualité sociale agricole ([MSA](#))
- La Caisse d'allocations familiales (CAF)
- La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)
- La Poste
- La Direction départementale des finances publiques (DDFIP)
- Le ministère de la Justice
- Le ministère de l'Intérieur

Cette nouvelle structure aura pour but d'accompagner les personnes dans leurs démarches administratives dématérialisées.

Les horaires d'ouverture seront les mêmes qu'actuellement, soit les LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI DE 9H 00 à 12 H 00 ET DE 14 H 00 à 17 H 00.

Les MERCREDI et SAMEDI de 9 h 00 à 12 h 00.

Deux agents seront présents en permanence afin de répondre aux besoins des Frontenaysiens.

Le centre de tri de Frontenay-Rohan-Rohan, ne correspondant pas aux besoins actuels (surface insuffisante en raison du développement de l'acheminement de colis) sera rapatrié sur NIORT à partir du 20 Avril prochain

Les locaux actuels du tri pourront être loués à des entreprises.

Un appel à candidatures est en cours pour le recrutement de personnel pour la Maison France services (travail à temps complet ouvert à des candidats titulaires du bac voir d'un bac +2).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 15 MARS 2021

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 15 mars 2021 qui leur a été transmis avec le présent document.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

TRAVAUX SALLE JEAN MONNET EN REMPLACEMENT DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Les travaux de réfection de la toiture de la salle des associations devant être réalisés dans le cadre du futur marché de travaux portant sur l'amélioration thermique du bâtiment, Monsieur le Maire propose de substituer au dossier de demande de subvention de 17 594.52 € déposé auprès de la CAN pour les toitures du centre bourg (montant HT 35 189.05 € dont la réfection de la toiture du clocher de l'église pour 3 335.00 € HT), d'autres travaux jugés nécessaires et urgents.

Il s'agit de refaire la toiture de la salle Jean Monnet et du bâtiment « musique » situé à côté de cette salle et de remplacer les huisseries bois de la salle Jean Monnet par des huisseries en aluminium.

Ces nouveaux travaux s'élèvent à :

Travaux	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
COUVERTURE SALLE JEAN MONNET	CCZ	13 445.82	16 134.98
COUVERTURE BATIMENT « MUSIQUE » PROCHE SALLE JEAN MONNET	CCZ	10 840.31	13 008.37
MENUISERIES ALUMINIUM	ADRIEN FORGET	10 519.26	12 623.11
TOTAL		34 805.39	41 766.46

Le budget, voté le 2 mars dernier, prévoit un crédit de 95 000 € pour les travaux de ce type sur l'opération 098.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer commande pour ces travaux à la place des travaux de réfection des toitures de la maison des associations (31 854.05 € HT). Ces travaux seront financés par une subvention de la CAN à hauteur de 50 % du coût HT, soit 17 402.69 €.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition.

Le conseil municipal n'a plus à se prononcer sur les taux de la taxe d'habitation.

Taxes	Ancien Taux	Nouveau taux de référence (comprend pour le FNB le taux du conseil départemental)	Bases prévisionnelles 2021	PRODUIT ATTENDU 2021
FONCIER BATI	23.48 %	42.36 % (23.48 % + 18.8 % conseil départemental)	2 360 000	999 696
FONCIER NON BATI	62.52 %	62.52 %	135 300	84 590
total				1 084 286.00

Pour info :

	Taux moyens communaux de 2020 au niveau :		Taux plafonds 2021	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020
	National	Départemental		
Taxe foncière (bâti)	42.68	40.50	106.70	106.65

Taxe foncière (non bâti)	65.52	49.79	163.80	159.92
--------------------------	-------	-------	--------	--------

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 **en compensation de la perte de la taxe d'habitation** (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB.

La dernière modification des taux a eu lieu en 2015.

Les recettes de fiscalité s'élèveront donc, sans augmentation des taux décidée par le conseil municipal à :

Article (RECETTES DE FONCTIONNEMENT)	Montant inscrit au BP (en fonction du CA 2020)	Montants indiqués sur l'état 1259
Art 73111 – impôts directs locaux	1 210 000.00	1 084 286.00 (TFB + TFNB)
Art 74834- Etat compensation au titre des exonérations de taxe foncière	12 300.00	11 545.00 X coef correcteur 1.14359 =12 687.00
Art 74835 - Etat compensation au titre de la taxe d'habitation	33 400.00	20 424.00
Versement effet du coefficient correcteur		143 578.00
Total	1 255 700.00	1 260 975.00

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas modifier les taux de fiscalité locale, soit :

Taxes	Nouveau taux de référence (comprend pour le FNB le taux du conseil départemental)
FONCIER BATI	42.36 %
FONCIER NON BATI	62.52 %

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE

Le Conseil municipal, réuni le 19 février 2020 avait décidé de souscrire une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne. Cette ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 000.00 € était conclue pour un an, soit jusqu'au 9 mars 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler cette démarche. Cette ligne de trésorerie sera particulièrement utile au moment où les travaux d'aménagement de cheminements piétons du centre bourg vont démarrer et dans l'attente du versement des subventions correspondantes.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune décide de contacter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- montant : 100 000.00 €
- durée : un an maximum
- taux d'intérêt applicable : taux fixe 0.85%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année, soit 360 jours.

- périodicité de facturation des intérêts : mensuelle à terme échu
- frais de dossier : 250.00
- commission d'engagement : néant
- commission de gestion : néant
- commission de mouvement : néant
- commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit/ou par virement Cri-TBF du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

VENTE DE TERRAIN

Par délibération du 2 mars 2021, le conseil municipal avait émis un avis favorable pour la vente du terrain cadastré AK 0592 le bourg (rue de la Gare) d'une surface de 2 609 m², après division en deux parcelles.

Le notaire suggère de vendre l'une de ces parcelles en un lot comprenant également la parcelle AK 0595, non constructible, et d'une surface de 709 m².

Il est également suggéré de proposer cette parcelle aux propriétaires des terrains voisins.

En effet, l'accès à cette parcelle ne serait possible, qu'en prévoyant un droit de passage sur la parcelle 0592, ce qui serait préjudiciable à la vente de la parcelle.

Le conseil municipal est invité à donner son accord de principe sur ces propositions, si les propriétaires des terrains voisins ne sont pas intéressés.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

INSTALLATION DE STORES EXTERIEURS MOTORISES POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le conseil municipal, réuni le 9 mars dans le cadre d'une commission plénière avait eu connaissance du devis pour l'installation de brises soleil orientables en aluminium à l'école élémentaire Brigitte Competissa. Ainsi, 26 000.00 € ont été inscrits au budget 2021 sur l'opération 0150 – groupe scolaire.

Deux solutions sont proposées avec l'aval de l'architecte Laurent Guillon :

fournisseur	Solution	Prix € HT	PRIX € TTC	OBSERVATIONS
AGC SIGLAVER	INSTALLATION DE BRISE SOLEIL ORIENTABLES EN ALUMINIUM (durée de vie longue)	21 633.00	25 959.60	Devis établi sans travaux électriques (alimentations évaluées à 2 000.00 €)
AGC SIGLAVER	INSTALLATION DE STORES TOILES EXTERIEURS MOTORISES (durée de vie environ 10 ans)	11 891.00	14 269.20	Devis établi sans travaux électriques (alimentations évaluées à 2 000.00 €)

Dans les deux cas, il conviendra d'ajouter l'électrification de l'installation.

Ces deux solutions ont été examinées par les commissions finance et travaux, réunies les 31 mars et 1^{ER} Avril 2021.

Monsieur le Maire, après avoir recueilli l'avis des commissions, propose de retenir la solution de l'installation de stores en toile pour un montant de 11 891.00 € HT, soit 14 269.20 € TTC.

Pour : 21	Contre : 1	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

ACHATS POUR L'ECOLE MATERNELLE

Dans le cadre de ses prévisions pluriannuelles, l'école maternelle Jean Rostand a demandé l'achat de :

Matériel	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC
6 VELOS	FRIMAUDEAU	900.80	1 080.96
3 MEUBLES AVEC BACS	WESCO	1 118.63	1 342.36
TOTAL		2 019.43	2 423.32

Les demandes ont été examinées en commission scolaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer commande.

La dépense sera affectée en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2188 (vélos) et article 2184 (meubles)

Aurélia LAURENT-BOURGOUIN étant Directrice de l'école maternelle ne prend pas part au vote.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Depuis 2016, la commune a adopté le dispositif « chats libres » pour régulariser la situation précaire des chats errants qui vagabondaient sur le territoire communal. Quatre campagnes de stérilisation ont ainsi été menées.

L'association « trente millions d'amis », en raison du succès de ces campagnes, prend en charge financièrement la moitié des frais de stérilisation depuis 2019.

Le budget global, correspondant aux frais de stérilisations et de tatouages, est établi en fonction du nombre de chats/chattes recensés (10 chats) dans un questionnaire et d'un montant maximum TTC de :

Ovarectomie + tatouage I-CAD	80.00 €
Castration + tatouage I-CAD	60.00 €

La municipalité et la fondation « 30 Millions d'amis » participeront financièrement, chacune à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et tatouages, réalisés au cours de la période de validité de la convention.

La municipalité s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis sa participation financière de 50 %, avant toute opération de capture. Cette participation devra être versée par virement bancaire.

L'intégralité des frais de stérilisations et d'identification définis par la convention seront réglés directement aux vétérinaires choisis par la commune (clinique du chêne vert).

Pour des raisons comptables, la participation financière des deux parties devra être utilisée impérativement au plus tard le 31 décembre 2021. Passé cette date, la participation de la commune ne pourra ni être remboursée ni être reportée sur l'année suivante.

A noter que le budget nourriture pour les « chats libres » est d'environ 10.00 € par mois.

Il y a environ 5 à 6 chats dans le bourg et une dizaine aux Tonnelles.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur le principe d'une participation d'un montant de **350.00 €** et de l'autoriser à signer la convention et tous les documents nécessaires à cette campagne.

Pour : 21	Contre : 1	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

CONVENTION CLINIQUE DU CHENE VERT

La convention de stérilisation des chats errants par l'association 30 millions d'amis s'accompagne d'une convention avec la clinique du chêne vert qui sera chargée de stériliser les 10 chats et de les identifier par tatouage au nom de la fondation 30 millions d'amis.

Ainsi, aucun acte vétérinaire que la stérilisation et l'identification ne devra être prodigué sans en informer d'abord le représentant de la commune. Si un chat semble être en mauvaise santé, un dépistage leucose/sida pourra être proposé à la commune. Ce dépistage se fera aux frais de la commune. S'il s'avère être positif à la leucose, une euthanasie et une incinération seront envisagées aux frais de la commune.

Le conseil municipal est invité à autoriser monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour : 21	Contre : 2	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

MOTION RELATIVE A LA CREATION DE 16 RESERVES DE SUBSTITUTION DITES « BASSINES »
--

Ayant examiné ce point en réunion plénière le mardi 30 mars 2021 ;

La commune soutient une gestion responsable de l'eau

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote d'un vœu portant sur les éléments suivants :

CONSIDÉRANT que la ressource en eau est un bien commun qui doit être préservé, particulièrement dans le Marais poitevin ;

CONSIDÉRANT que la situation des ressources en eau dans le Département devient critique, et que le Marais poitevin n'est pas épargné ;

CONSIDÉRANT que le partage de l'eau est indispensable car il conditionne toute vie sur Terre et toutes nos activités domestiques, agricoles et industrielles, et que la préservation de la faune et de la flore locales est essentielle à la vie humaine ;

CONSIDÉRANT que les évolutions climatiques sont inquiétantes pour l'avenir, avec le réchauffement de la planète ;

CONSIDÉRANT que le projet porte sur la création de seize réserves collectives de substitution, dites « bassines », sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin, dont deux sur le territoire de notre canton ;

CONSIDÉRANT que la politique de la gestion quantitative de l'eau, impliquant la création de « bassines », n'est pas connectée à une gestion globale et multidimensionnelle du territoire concerné ;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de gestion de l'eau doit très fortement associer les habitants, les associations, les acteurs économiques de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan ;

CONSIDÉRANT que le coût global est financé à hauteur de 70 % par le financement public ;

CONSIDÉRANT que les financements publics devront, dans les prochaines années, prioritairement soutenir les populations touchées par les crises sanitaires, sociales, économiques et écologiques ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Frontenay-Rohan-Rohan :

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 2
-----------	------------	----------------

Emet le vœu que le projet de création de réserves collectives de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin soit suspendu.

MOTION RELATIVE A UNE TRANSITION DU MODELE AGRICOLE
--

Ayant examiné ce point en réunion plénière le mardi 30 mars 2021 ;

La commune soutient le monde agricole

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote d'un vœu portant sur les éléments suivants :

CONSIDÉRANT que le monde agricole fait face à des enjeux environnementaux et climatiques importants ;

CONSIDÉRANT que les instruments mis en place pour aider le monde agricole ne sont pas à la hauteur des enjeux précités ;

CONSIDÉRANT que le monde agricole est confronté à une situation très difficile mais qu'il s'engage, en partie, et progressivement, dans des pratiques agricoles nouvelles qui doivent aboutir à des besoins en eau réduits et à consolider une alimentation de proximité pour tous les habitants ;

CONSIDÉRANT que la commune de Frontenay-Rohan-Rohan souhaite soutenir une agriculture à taille humaine et adaptée au territoire, favorisant les circuits courts et la diffusion de proximité ;

CONSIDÉRANT qu'une relocalisation de la production agricole crée de la valeur ajoutée et des emplois ;

CONSIDÉRANT que le maintien des exploitations agricoles est primordial pour la survie de nos communes ;

CONSIDÉRANT que la commune de Frontenay-Rohan-Rohan souhaite établir des relations de proximité et de transparence avec les agriculteurs exploitants sur le territoire de la commune ;

Le conseil municipal de Frontenay-Rohan-Rohan

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Frontenay-Rohan-Rohan :

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

Emet le vœu que de véritables outils soient mis en place pour permettre de valoriser davantage la polyculture, les exploitations agroécologiques, mais aussi les petites exploitations avec le soutien des différents acteurs que sont l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

- droits de place des commerçants du marché : Ce point sera abordé lors d'un prochain conseil municipal
- banderolles pour l'annonce des jours de marché : des banderolles vont être commandées.

La séance se termine à 22 h 30